



Inkingi
Forces Démocratiques Unifiées
United Democratic Forces

++31 623075674 ++32 477813062 info@fdu-udf.org www.fdu-udf.org
Postbus 3124 2280 GC Rijswijk Netherlands

RWANDA:

Mémorandum adressé au Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies
NEW YORK
USA

CC : Représentants des Etats membres (tous)

**Objet : Le gouvernement rwandais doit cesser ses ingérences intempestives
dans les affaires du TPIR.**

Monsieur le Président,
Monsieur les Représentants des Etats membres,

Selon les informations diffusées par le service de presse des Nations Unies, le chef de la délégation rwandaise, Martin Ngoga aurait formulé un certain nombre de revendications lors de la dernière session du Conseil de Sécurité consacrée à l'évaluation des travaux du TPIR. Considérant la situation prévalant au Rwanda, 13 ans après la prise du pouvoir par le FPR, ces revendications nous semblent totalement inacceptables.

Il est tout à fait opportun que tous les pays membres de l'ONU coopèrent avec le TPIR, mais qu'une telle demande émane du gouvernement FPR, sous une forme

de chantage, est hautement hypocrite. On connaît en effet le nombre de fois que le TPIR a dû recourir à l'ONU pour demander des pressions sur ce régime afin qu'il cesse de saboter ses travaux. Combien de fois le FPR n'a-t-il pas bloqué les déplacements de témoins à Arusha et menacé de fermer le bureau du procureur à Kigali ?

Ce gouvernement entretient un chantage inlassable sur le TPIR pour qu'il abandonne des poursuites contre des membres de l'ancienne rébellion du FPR et de sa branche militaire, l'Armée Patriotique Rwandaise, responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. L'ancien procureur du TPIR, madame Carla Del Ponte en a elle-même fait la révélation.

Les pays membres de l'ONU sont tenus d'exécuter des mandats d'arrêts délivrés par le bureau du procureur du TPIR mais pas ceux délivrés par le régime du FPR sur base de listes sauvages qui changent au gré de calculs politiques. En effet, le FPR a toujours cherché à semer la confusion en présentant ses propres listes comme émanant du TPIR. Sur demande des avocats de la défense, l'ancien procureur du TPIR, Richard Goldstone avait dû sortir de sa réserve pour se distancer de ses listes. La mauvaise foi du régime est tout aussi manifeste dans la demande d'obliger « les Etats à coopérer avec les juridictions nationales rwandaises » une fois que le TPIR aura fermé ses portes. Le FPR va plus loin en demandant que toutes les affaires non jugées soient transférées au Rwanda.

En instituant le TPIR, l'ONU avait estimé avec raison qu'une justice équitable contre les auteurs de crimes de génocide, de crime de guerre et de crimes contre l'humanité n'était pas possible au Rwanda. C'eut été en effet un désastre de confier au FPR le rôle de juge et de partie, puisque le rapporteur spécial de l'ONU avait estimé que des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité avaient été commis aussi par le camps des rebelles du FPR actuellement au pouvoir. Des organisations de défenses des droits de l'homme ainsi que l'ONG Avocats Sans Frontières qui couvre les procès des tribunaux GACACA continuent de dénoncer des disfonctionnements de la justice au Rwanda. Tous dénoncent en particulier l'ingérence de l'armée et de services de sécurité dans la justice ainsi que l'arbitraire dans des arrestations et des emprisonnements.

Il est surprenant par ailleurs que le régime, qui a toujours justifié le maintien en détention illégale de dizaines de milliers de prévenus par l'absence de moyens logistiques et humains, s'empresse aujourd'hui à réclamer le transfert de dossiers supplémentaires au Rwanda. L'abolition de la peine de mort n'est qu'un attrape-nigaud pour obtenir gain de cause, car les autres disfonctionnements restent intacts. En effet, les conditions inhumaines de détention constituent en elles mêmes des condamnations à mort.

La dernière demande du FPR porte sur le transfert des archives du TPIR au Rwanda. Les FDU rappellent que le FPR a toujours tenté d'infiltrer le TPIR pour accéder à ses archives. Les FDU rappellent que des personnes, dont certaines vivant au Rwanda ont, au péril de leurs vies, témoigné sous camera à Arusha. Transférer les archives du TPIR au Rwanda exposerait à coup sûr beaucoup de témoins à des représailles des services secrets du FPR. Sans oublier le risque que quelques éléments recueillis contre des suspects du FPR disparaissent avant la conclusion des enquêtes.

Les FDU restent convaincus que toute la lumière doit être faite sur le génocide rwandais et que tous les auteurs doivent être poursuivis et punis. Les FDU proposent par contre que toutes les affaires qui ne seront pas jugées à la fermeture du TPIR soient transférées à une autre juridiction internationale comme le TPI.

Des pressions doivent être exercées pour que des suspects membres du FPR soient poursuivis et que ceux qui font déjà l'objet de mandats d'arrêts internationaux émis par la justice d'un Etat membre du Conseil de Sécurité soient remis à la justice. C'est enfin l'une des façons de rendre justice au peuple rwandais dans sa diversité et de le réconcilier avec lui-même. Ce qui était en définitive l'une des missions primordiales du TPIR.

Fait à Bruxelles, le 24 juin 2007

Madame Victoire INGABIRE UMUHOZA

Présidente des FDU